

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six janvier, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Date de la convocation : 17 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, LAMOURY Michelle, BOUVIER Christian, GUETAT Suzanne, CROUZET Rémy, GREA Pascale, LECOMTE LEMOINE Brigitte, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle

Absents avec pouvoir : GAUTIER Alexandra donne pouvoir à GUETAT Suzanne
PIGNARD Laurence donne pouvoir à Brigitte LECOMTE LEMOINE
PIOLAT Laetitia donne pouvoir à Pascale GREA
ROUSSILLON Julien donne pouvoir à SIMONDANT Martial
SAUNIER Isabelle donne pouvoir à LAMOURY Michelle
DURAND Grégory donne pouvoir à BOUVIER Christian

Excusés : FAURY Fabrice, GUILLAUD Baptiste, JACQUENOT Stéphane

Secrétaire de séance : Michelle LAMOURY

Rédacteur du CR : Pascal CHAUVIN

Ouverture de séance : 20h

Observations sur le procès-verbal de la séance précédente : Néant

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- Délibérations :
 - Gestion en flux des réservations des logements sociaux
 - Choix du prestataire pour la fourniture et la maintenance de matériels d'impression
- Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation
- Informations
- Comptes rendus de réunions
- Questions diverses

DELIBERATIONS

Délibération n° D 2024-01-26-01

Gestion en flux des réservations des logements sociaux

La loi ELAN n°2018-1021 du 23 novembre 2018 a modifié les modalités de gestion des droits de réservation des logements locatifs sociaux et généralise une gestion de ces droits en flux annuel pour l'ensemble des réservataires.

Pour rappel, les bailleurs sociaux cèdent traditionnellement aux collectivités territoriales des droits de réservation en contrepartie de garanties d'emprunts et de participations financières pour la construction ou l'amélioration des logements sociaux. Ces droits de réservation permettent de proposer des candidats demandeurs pour l'attribution d'un logement social disponible. La commune fait donc partie des réservataires de logements.

Jusqu'à présent, les attributions de logements sociaux s'effectuaient dans le cadre d'une gestion dite « en stock » des réservations. En effet, les logements mis à disposition de chaque réservataire sont préalablement référencés au sein de chaque résidence sociale.

La gestion en flux vient donc rompre le lien entre un logement « physiquement » identifié et un réservataire. L'ensemble des droits de réservations sera désormais géré en flux annuel, ce qui signifie que la part des droits de réservation sera exprimée en pourcentage des logements disponibles à la relocation. Chaque année, ce taux sera actualisé au regard des évolutions de la vacance sur le territoire.

L'objectif de la loi est d'assurer davantage de fluidité dans le parc social et de mieux répondre aux demandes de logements dans leur diversité.

Ce nouveau mode de gestion en flux concerne l'ensemble des réservataires (collectivités territoriales, Etat, Action-Logement, ...), et nécessite la signature de conventions entre les réservataires et les bailleurs sociaux. Au préalable, l'Etat a adopté une convention de réservation avec les bailleurs sociaux pour le contingent préfectoral pour le logement des publics prioritaires et des agents de l'Etat.

Concernant les flux de réservations dédiées aux collectivités locales, les bailleurs isérois ont défini des modalités harmonisées afin de faciliter la mise en œuvre des dispositions de la loi et ont réalisé un état des lieux des réservations existantes à ce jour. Les conventions de gestion en flux traduisent cet état des lieux.

A noter qu'un bilan annuel et à mi-parcours sera effectué pour vérifier que le nombre de logements mis à disposition des réservataires correspond effectivement aux objectifs inscrits dans les conventions.

Par ailleurs, afin de participer localement à la gestion de la demande prioritaire de logement social, le Département partage 90% de ses réservations avec Bièvre Isère Communauté. Le rapprochement entre l'offre et la demande à destination des publics les plus précaires et notamment ceux accompagnés par les services départementaux d'action sociale sera effectué en commission sociale intercommunale, au sein de laquelle siège le Département.

Une convention unique fixant les modalités de mise œuvre de la gestion en flux sur le territoire de Bièvre Isère est ainsi conclue entre Bièvre Isère Communauté, les communes du territoire concernées par des droits à réservation, le Département de l'Isère et l'ensemble des bailleurs sociaux présents sur le territoire.

Vu la loi portant évolution du logement de l'aménagement et du numérique (ELAN) n°2018-1021 du 23 novembre 2018,

Vu le décret n° 2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux,

Vu les articles L.441-1 et R.441-5 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la gestion en flux des réservations de logements sociaux avec les bailleurs sociaux concernés.

Délibération n° D 2024-01-26-01

Choix du prestataire pour la fourniture et la maintenance de matériels d'impression

Le contrat actuel, souscrit avec Koesio (anciennement C-PRO) arrive à échéance le 30 juin 2024, Une consultation a donc été lancée sur le 31 octobre 2023 avec une date limite de remise des offres fixées au 29 décembre 2023.

5 entreprises ont rendu une proposition avec des coûts trimestriels (estimés sur la base de nos volumes d'impression actuels) variant entre **787.27€ HT** et **2 228.80€ HT**.

L'analyse détaillée des offres, prenant en compte :

- Le prix,
- La valeur technique de l'offre
- L'engagement pris sur la maintenance, les délais de livraison, d'intervention et de réparation,
- La conception écologique (niveau sonore, puissance consommée, mise en veille automatique, recyclage des consommables...)

a fait ressortir que l'offre la mieux disante était celle du marché CAIH – KONICA MINOLTA (centrale d'achat hospitalière qui travaille avec les services de Bièvre Isère Communauté) pour un montant trimestriel estimé de 787.27€ et du matériel neuf de marque KONICA MINOLTA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la commande dans le cadre du marché CAIH-KONICA MINOLTA pour un coût de location trimestriel de **542.91€HT** auquel s'ajoute un coût par copie.
Durée du contrat : 60 mois (5 ans)

**DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS
CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu l'article L2122-22 du code Général des collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation et notamment :

Le conseil municipal est informé des décisions suivantes concernant :

- La prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

TRAVAUX ET CONTRATS EN COURS

DATE	FOURNISSEUR	TRAVAUX / DESCRIPTIF	PRIX HT
27/12/2023	APOLYPRO	Entretien des locaux communaux	14 626.44 €

22/11/2023	MERENCHOLE	Lave-vaisselle périscolaire	2 830.00 €
28/11/2023	ENEDIS	Raccordement électrique rue des Mitrons	1 326.00 €
15/01/2024	GENEVRAY	Plantations arbres – « 1 arbre, 1 habitant »	24 591.00 €

- L'urbanisme, l'instruction et la délivrance des autorisations d'urbanisme et d'utilisation des sols

DECLARATIONS PREALABLES

N° Dossier	Demandeur	Adresse	Objet	Demande	Décision
DP0380152310074	CARDON Gérard	360 rue du Métras – Le Petit Bois	Piscine	28/10/2023	Accordée le 13/12/2023
DP0380152310082	LECOEUR-GROUT Martine	479 route du Revollet	Changement fenêtres, porte de garages et pose volants roulants	08/12/2023	Accordée le 19/12/2023
DP0380152310083	ROUSSILLON Gérard	655 Chemin du Cinquin	Pose d'un volet roulant	20/12/2023	Accordée le 26/12/2023
DP0380152310055	FERRANDIS Cédric	1050 Chemin de la Grande Forêt	Murs de clôture	11/09/2023	Sans suite le 08/01/2024
DP0380152310072	GAUTIER Alexandra	691 chemin du Cinquin	Abri jardin et puits perdu	25/10/2023	Accordée le 13/01/2024
DP0380152410001	MONVILLE Hugues	280 rue du Métras – Maison 3	Installation photovoltaïque	03/01/2024	Accordée le 15/01/2024

PERMIS DE CONSTRUIRE / PERMIS D'AMENAGER / PERMIS DE DEMOLIR

N° Dossier	Demandeur	Adresse	Objet	Demande	Décision
PC0380152310018	NATRELLA Jérôme	170 chemin des Combettes - Côté Bosquet	Maison	24/07/2023	Accordé le 19/12/23
PC0380152310019	CHALEAT Rémy et MOULTSON Elodie	170 chemin des Combettes – Côté Bosquet	Maison	24/07/2023	Accordé le 19/12/2023
PC0380152310020	HUCHENOT Florian et ALCADE Sarah	170 chemin des Combettes – Côté Bosquet	Maison	26/07/2023	Accordé le 08/01/2024
PC0380152310021	BALLET Jérémie et ALLEGATIERE Morgane	170 chemin des Combettes – Côté Bosquet	Maison	27/07/2023	Accordé le 19/12/2023
PC0380152310024	RENARD Florian et MARTIN COCHER Anaïs	Sentier Pras Métrat	Rénovation d'une maison et extension dans une grange	01/08/2023	Accordé le 14/12/2023
PC0380152310025	PEREIRA Charlie et Mélissa	170 chemin des Combettes – Côté Bosquet	Maison	03/08/2023	Accordé le 19/12/2023

PC0380152310026	AFONSO Albin et Amélie	170 chemin des Combettes – Côté Bosquet	Maison	04/08/2023	Accordé le 08/01/2024
PC0380152310032	DE HARO Anthony et BAUDRY Armony	170 chemin des Combettes – Côté Bosquet	Maison	25/10/2023	Accordé le 19/12/2023
PC0380152310033	DIMIER Amandine	170 chemin des Combettes – Côté Bosquet	Maison	31/10/2023	Accordé le 19/12/2023
PC0380152310022	BENSMAIL Nouridine et Naïma	170 chemin des Combettes – Côté Bosquet	Maison	27/07/2023	Accordé le 09/01/2024
PC0380152310027	METZ Mathias et EGLER Marie	170 chemin des Combettes – Côté Bosquet	Maison	22/08/2023	Accordé le 09/01/2024
PC0380152310029	BICHET Pierre et ROBERT Loan	170 chemin des Combettes – Côté Bosquet	Maison	28/09/2023	Accordé le 09/01/2024
PC0380152310035	OMBR'ISERE	Parking du stade – rue du Stade	Ombrières photovoltaïques	13/11/2023	Accordé le 09/01/2024

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Les prévisions de capacité d'autofinancement faites lors du précédent budget ont été érodées par l'inflation. Celle de 2023, hors éléments exceptionnels, est équivalente aux années 2014 – 2015.

L'évolution des charges pour 2024 devra intégrer :

- Les mesures sociales votées en décembre 2023
- Les hausses plus mesurées des coûts de l'énergie
- Le tuilage de personnel pour anticiper des départs en retraite

Pas d'évolution significative des recettes en 2024.

Echanges sur la vision et l'évolution de la commune à l'horizon 5 – 10 – 15 ans, les éléments de contexte, les points de vigilance, nos atouts, nos faiblesses.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2024 – 2027 montre un besoin d'investissement de 5 millions d'euros.

Notre endettement est de 1,30%

Le sujet de la fiscalité locale sera examiné par la prochaine commission finances.

Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire.

Une commission spécifique se réunira le 31/01 pour travailler sur cette préparation budgétaire.

INFORMATIONS DIVERSES

Ressources humaines

- Publication du poste pour le remplacement d'un agent au périscolaire

Travaux

- **Carrefour à feu** : tous les travaux en sous-sol ont été effectués.
Il reste la pose du matériel. Un feu supplémentaire va être ajouté, à la demande du Département de l'Isère pour les personnes arrivant de la place de la Fontaine.
- **Opération « 1 arbre, 1 habitant »** :
Plantation de 40 arbres, semaine 8 (sauf si intempéries).
Financement de 50% par le Département de l'Isère.
Essences locales.
Deuxième phase prévue en 2025.
Un temps avec les scolaires (CM2) est prévu le mercredi 21/02/2024 à 11h00.
- **Consultation « contrôle d'accès des bâtiments »** lancée (gymnase, mairie, écoles, services périscolaires) ; choix prévu lors du prochain conseil municipal.
- **Consultation « réfection de la toiture de la mairie »** lancée.

20h40 : Arrivée de Julien ROUSSILLON

- **Recensement** : 1 871 habitants – données INSEE 2024
Le recensement de la population a démarré ; 54% de réponses à ce jour

COMPTES RENDUS DES REUNIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Pascal CHAUVIN

- **12 Janvier : AG Trait d'Union Artasien**
Bilan moral : peu d'activités en 2023.
Matinée des fours annulée.
Bureau reconduit.
Manifestations prévues en 2024 :
 - 13 avril : concert chorales à l'église
 - 8 septembre : matinée des fours
 - 12 octobre : Soirée théâtre à la salle d'animation
- **19 Janvier : AG Mémoire et Patrimoine**
Bilan d'activités :
 - Réalisation d'une plaque à la mémoire des soldats morts pendant la guerre de 1870
 - Exposition sur les pompiers d'Artas
 - Trois expositions artistiques pour animer la Grange Chevrotière
 - Recherches en cours pour la publication d'un livre sur « Les Artasiens dans la guerre 39-45 »

- **26 Janvier : AG Souvenir Français**

Bilan d'activités :

- Soutien du Souvenir Français pour des voyages scolaires à but mémoriel. L'association a effectué une visite à la Maison des Enfants d'Izieu.
- Cérémonie d'inauguration, à Artas, pour la pose d'une plaque en hommage aux frères MARET, sur une sépulture abandonnée.
- Projet 2024 : Voyage à Cumiana (Italie) jumelée avec St Jean de Bournay, au mois d'avril, pour une cérémonie commémorative.

Brigitte LECOMTE LEMOINE

- Retours positifs sur la présentation du bulletin municipal.
- Ciné-débat sur la fin de vie avec Y. NEUDER prévu avec le cinéma de St Jean de Bournay.

Christian BOUVIER

- **18 janvier : Rencontre à France Services de la Côte St André**

- Visite des locaux
- Services proposés à France Service
- Partenaires présents : emploi / insertion / création d'entreprises / social / logement / justice.

- **23 janvier : Maison départementale de l'Autonomie de Bourgoin**

- L'aide sociale dite « légale »
- L'aide sociale dite « extralégale »
- Les formes d'aide sociale : à domicile, hors domicile, l'accueil familial.
- Les conditions d'admission et d'attribution
- L'obligation alimentaire et le barème de calcul

- **26 janvier : AG de l'Association des familles et bénévoles de l'EHPAD de la Barre à Saint Jean de Bournay**

- Bilan moral et financier de l'année 2023 : Le bilan moral est bon, 133 résidents présents à ce jour et le bilan financier est accepté à l'unanimité. La Présidente remercie les communes pour les subventions qui ont été versées.
- Prévisions pour 2024 : comme l'année précédente, des animations sont prévues (chants, jeux de société, anniversaires, chorales, danses, loto ...).
- Composition du bureau : 22 bénévoles, pas de démissionnaires
- Cette année, l'association fête ses vingt ans.

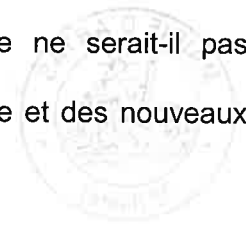
Julien ROUSSILLON

- Suite aux vols sur la Commune, un système de vidéosurveillance ne serait-il pas nécessaire ? Le sujet est en réflexion.
- Remerciements de l'équipe technique pour l'achat du camion électrique et des nouveaux outils

Michelle LAMOURY

- **18 décembre : Conseil Communautaire**

- Reconstitution de la prime vélo en 2024
- Participation au capital de la centrale villageoise SCIC Bièvre Energie Citoyenne
- Modification du tarif d'inscription dans les médiathèques : 12€ à compter du 01/03/2024
- Subventions aux écoles de musique associatives
- Redevance eau potable : 70€ HT pour la part fixe, 1.94€/m3 HT
- Redevance assainissement collectif pour Artas : 52.46€ HT pour la part fixe, 1.75€/m3 HT
- Redevance assainissement non collectif : 30.34€/HT/an



- **14 décembre : Portes ouvertes au périscolaire**
A la demande des parents d'élèves délégués, des portes ouvertes ont été organisées pour permettre aux parents de connaître le lieu d'accueil et le personnel périscolaire. Nous avons accueilli une quinzaine de parents.
- **Recensement** : il a lieu du 18 janvier au 17 février. A ce jour, 54% des foyers se sont recensés, principalement par internet.

Suzanne GUETAT

- **20 Janvier : AG Mamies roulantes**
 - Pas de manifestations sur Artas en 2024.
 - 27-28 avril manifestation à St Jean de Bournay
 - Bureau reconduit
 - 8 sorties prévues
- **Chemin de la Combe de Pommier** : la signalisation a été vandalisée pour la 2ème fois ; une plainte va être déposée en Gendarmerie.

Agenda

31/01 - 20h30	Commission finances
15/02 - 18h	COFIL Accueil Collectif des Mineurs
17/02 - 9h00	Commission voirie et cadre de vie
22/02 - 9h30	Rencontre avec le CAUE
02/03 - 9h	Rdv avec la conseillère départementale Aurélie Vernay + D. Michallet (financement PPI)
06/03 - 20h	Conseil Municipal – vote du budget
07/03 - 18h	Conseil d'école
08/03 - 20h30	CCAS – vote du budget

En l'absence de question nouvelle, la séance est levée à 22h10

Le Maire,
M. SIMONDANT

La secrétaire de séance,
M. LAMOURY

